



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

*Préavis No 42/2010  
Au Conseil Communal de Crassier*

## **Municipalité de Crassier**

**Préavis no 42/2010**

**Agrandissement et transformation  
Café/restaurant du "Bœuf Rouge"  
Parcelle n° 9  
Crédit d'investissement**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **RAPPEL DES EVENEMENTS**

Durant l'année 2008 la Municipalité s'est vue proposer le rachat de la parcelle No 9, propriété de Monsieur et Madame Christoph et Patricia Schneider, par un courtier en immobilier. Deux options ont été proposées: l'achat du bâtiment seul ou l'entier de la parcelle.

La Municipalité, après réflexion, a décidé le rachat de la parcelle complète située au centre du village et pourvue d'un bâtiment abritant un restaurant au rez.

Un préavis municipal No 37/2009 concernant l'achat de cette parcelle pour un montant de Fr. 2'495'000.00 a été soumis au Conseil communal qui l'a accepté par vingt oui, trois non et une abstention.

### **INTRODUCTION**

La Municipalité a mandaté Monsieur Hubert Jaquiéry, architecte à Gingins, pour l'établissement des plans et coupes inexistantes du bâtiment actuel.

Sur la base de ces documents, de nos visites dans cet immeuble et des discussions que nous avons eues avec l'ancien tenancier, l'architecte et Monsieur Rémi Susset, conseiller de Gastroconsult SA, nous avons déterminé certains problèmes que nous devons résoudre pour le bon fonctionnement de cette affaire.

1. Au rez-de-chaussée tout d'abord, nous avons appris qu'en cas de transformation, nous serions obligés de créer de nouveaux WC accessibles également aux handicapés alors que jusqu'à ce jour ceux-ci n'avaient même pas accès au café. La place à disposition pour se faire étant limitée, nous devons repenser l'aménagement de ce niveau par le déplacement de la cuisine.
2. Au 1<sup>er</sup> étage ensuite, sur les 5 chambres disponibles actuellement, seules deux étaient encore plus ou moins utilisables. Les autres servaient de dépôt et de toilettes, de chambre de repassage ou de bureau. Par rapport à l'aspect économique de ce projet et au vue des besoins en chambres d'hôtel dans notre région, il nous fallait prendre une décision pour l'avenir de ces surfaces.

Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité a donc fait élaborer puis étudier plusieurs variantes de remise en état puis d'agrandissement des surfaces de ce café-restaurant et ce, dans le respect des obligations légales en matière de sécurité et d'accessibilité.

Au niveau du 1<sup>er</sup> étage, nous nous sommes mis rapidement d'accord sur une réhabilitation de ces surfaces par la création de 4 nouvelles chambres d'hôtel équipées chacune d'un WC et d'une douche.

Une fois cette option prise, nous avons, au niveau du rez-de-chaussée, cherché à trouver une solution pour l'emplacement des WC, des vestiaires ainsi que de la cuisine. Tenant compte de l'architecture interne de ce bâtiment, nous avons choisi d'implanter les WC dans une partie de la cuisine actuelle en déplaçant celle-ci et en l'agrandissant sur l'arrière du bâtiment.

Par rapport aux besoins du futur, nous avons souhaité que cette auberge communale soit aussi un outil de travail de qualité pour les futurs tenanciers et usagers. Pour se faire et après mûre réflexion sur le sujet, nous avons décidé de vous proposer l'agrandissement du "Bœuf Rouge" par la construction d'une nouvelle salle à manger d'une trentaine de places sur l'arrière du bâtiment avec sous-sol excavé, ceci afin de remplacer les locaux de dépôt actuels que sont les 2 garages qui devront être détruits pour faire place à cette nouvelle salle.

Au vue de l'intérêt que portent beaucoup de personnes à cet objet et aux offres spontanées que nous avons déjà reçues, nous sommes optimistes et persuadés que si nous trouvons les bons tenanciers, la nouvelle auberge communale du "Bœuf Rouge" sera un succès.

Nous avons encore élargi la réflexion et projeter sur plan ce qu'il pourrait encore être possible de faire de cette parcelle conformément à l'amendement du préavis 37/2009 émis par le Conseil communal lors de l'achat de la parcelle et du bâtiment du "Bœuf Rouge" en juin 2009.

## COÛT

▶ Coût des travaux	Fr,	1'500'000.00
▶ Montant déjà accordé - préavis 37/2009	- Fr.	60'000.00
▶ Solde des travaux net	Fr.	1'440'000.00
▶ Divers et imprévus	Fr.	60'000.00
▶ Coût final prévu des travaux	Fr.	1'500'000.00

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- ▶ vu le préavis municipal N° 42/2010 - janvier 2010 - Agrandissement et transformation du Café/restaurant du "Bœuf Rouge", parcelle No 9, Crédit d'investissement,
- ▶ ouï le rapport de la Commission de gestion,
- ▶ ouï le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce projet,
- ▶ considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

**D'accepter le préavis n° 42/2010 – Agrandissement et transformation du Café/restaurant du "Bœuf Rouge", parcelle No 9, pour un prix de Fr. 1'500'000.00.**

**D'autoriser la Municipalité de financer cet investissement de Fr. 1'500'000.00 par un emprunt auprès d'un établissement bancaire selon les conditions en vigueur au moment du début des travaux.**

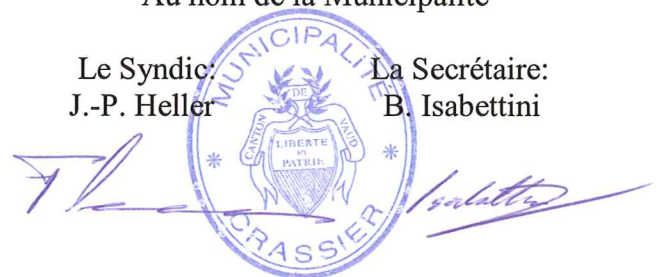


Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2010 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini



Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégués municipaux à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic - M. L. Descombes, Municipal